



Deux roues, deux fois



Forces de l'ordre, motards, accidentologue, médecin ont longuement discuté sécurité et deux roues jeudi soir à Rouen (photos Stéphanie Jaume)

La 9e semaine de la sécurité routière a été l'occasion pour la préfecture de Seine-Maritime, en partenariat avec notre journal, de proposer jeudi soir à Rouen une table ronde «Deux roues», sachant notamment le nombre de motards et de cyclomotoristes tués sur les routes du département depuis le début de l'année. L'occasion de balayer les typologies d'accidents, d'évoquer les victimes, d'aborder la répression comme les actions de prévention nécessaires. Plus de 100 personnes, dont une majorité de motards, ont participé à cette rencontre. A noter par ailleurs l'édition d'un guide pratique Deux roues par la Préfecture et le Département de Seine-Maritime. REpression accrue Eric Moulines, capitaine de l'escadron départemental de la sécurité routière: «Notre travail comporte une part de prévention mais également une part de répression aux infractions au code de la route. La répression est toujours sujette à polémique. Mais en tant que gendarme et motard, je dis oui à la répression, le but terminal étant de sauver des vies humaines. Je donne donc des ordres extrêmement précis avec une tolérance qui

est voisine de zéro. Lorsque je sais que mes motards sont allés constater un accident de la circulation mortel, ça me désole». Guillaume Denniel-Dupin, capitaine de police, commandant les unités de sécurité routière sur LeHavre, Dieppe, Bolbec-Lillebonne, Fécamp, LeHavre et Rouen-Elbeuf: «Je n'ai pas envie de crier à la stigmatisation des motards, je suis moi-même motard depuis 2007. La police travaille sur des lieux accidentogènes, il n'est en aucun cas question de se «planquer» mais de sauver des vies. Lorsqu'une personne est verbalisée à 51km/h, c'est qu'elle roulait à 56km/h sur une zone à 50km/h. C'est tout. C'est un appareil électronique qui flashe, il ne fait aucune différence entre une moto et tout autre véhicule. Il n'y a donc pas de chasse aux sorcières après les motards». Christian Dreux, procureur adjoint de Rouen: «Lutter contre la délinquance routière est une priorité pour la justice. Dans les prochains jours, les services de police et de gendarmerie disposeront des nouveaux kits de prélèvements salivaires pour les dépistages de produits stupéfiants permettant des contrôles plus fréquents. Autre mesure, la confiscation du véhicule, depuis le 1er juillet dernier, accompagne la sanction concernant les récidivistes aux infractions graves au code de la route. Des cas dans lesquels le véhicule est considéré comme une arme». aprEs l'accident Christophe Ledon, accidentologue: «Nous intervenons en temps réel, bipés par les pompiers. Plus vous arrivez tôt sur un accident, plus vous avez de traces pour analyser ce qui s'est passé. Lorsqu'un motard se couche seul au sol, les blessures sont de l'ordre du frottement. Mais la grande majorité des accidents de moto a lieu avec un autre véhicule. Et dans ce cas, le motard subit au moins deux chocs, un premier avec sa moto, allant parfois jusqu'à écraser le réservoir, puis un deuxième avec le véhicule. Si le casque est bien porté, il va donc être utile à ce moment-là. Et malheureusement, le motard ne s'arrête pas là, chutant ensuite au sol. Et là encore, le port du casque est très important pour le pronostic vital du blessé». Françoise Beuret-Blanquart, professeure de médecine physique et de réadaptation au centre des Herbiers à Bois-Guillaume: «Depuis 2001, le centre s'est doté d'une unité d'éveil de douze lits pouvant accueillir les patients à la sortie du coma. Il y a un projet similaire à Evreux. Une solution pour éviter un transfert sur Berck, éloignant un peu plus le patient de sa famille. La présence de l'entourage est extrêmement importante. Il faut bien comprendre qu'un accident bouleverse toute la cellule familiale. Les conséquences pour le patient sont en effet physiques et visibles, que ce soit les paralysies, les difficultés à parler, mais pas seulement: il y a aussi le handicap invisible, les troubles de la mémoire. Mais il n'y a pas que cela, les accidentés en deux roues peuvent avoir des traumatismes de la moelle épinière, avec des paralysies de deux ou quatre membres. Avec là aussi des troubles invisibles, sexuels, digestifs, urinaires... C'est notre réalité quotidienne. Notre rôle est d'aller vers l'avenir, d'aider la personne à reconstruire son projet de vie».

Auteur :

Article paru le : 18 octobre 2008